

**LA CONVENTION 190 PEUT CHANGER DES VIES!**

VOYONS COMMENT, DURANT CES 16 JOURS D'ACTIVISME.

**11**

**LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT NE SONT-ILS PERPÉTRÉS QUE PAR UN-E SUPERVISEUR- EUSE OU UN-E EMPLOYEUR-E ENVERS UN-E EMPLOYÉ-E?**

**NON!**

Les collègues de travail, les cadres, les superviseurs-euses et les pairs peuvent être les auteurs d'actes de violence et de harcèlement, mais également des tiers, dont les client-e-s, les sous-traitants, les fournisseurs ou les ami-e-s ou parent-e-s de l'employeur dans le cas d'employeurs privés.

Convention 190 de l'OIT



**UNI**  
global  
union

ELLE PEUT CHANGER DES VIES

Campagne pour la ratification de la C190 et l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail.

**#C190 #ITCANCHANGELIVES**